L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No [illegible] Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

JEUDI [illegible] AOUT 1878

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement en qui suit :

Nous engageons par la présente, notre parole à l'accomplissement de toutes les dispositions légales, émises par l'Etat de la Louisiane ; et nous nous engageons à ménager nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles ; la réduction des droits et émoluments ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement ; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dispensé par l'Exécutif d'Etat.

2. Réalisant que l'intérêt des classes industrielles profondément la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Rien plus choquant et sympathique est aux causes libérales que celles qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière rétineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant en pour résultats l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais ; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui font voir le respect de tous les partis, et spécialement de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et persévérants de Gen. W. P. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et la sanction du gouvernement du peuple dans cet Etat ;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour le président et à Thomas A. Hendricks pour le vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le décret par républicain du pendaine des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession d'son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient le déguerrant de fausseté.

6. Que la réélection de M. W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs pour longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière constante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etat-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance postérieure, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système de déclarations intéressant, pour nous, la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils manifestent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de rivières, pour protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississipi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous nous félicitons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne la confiance de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'extension de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps la rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inébranlablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le système de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle seuls les faillites, la baisse des salaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits ; que c'est l'opinion de cette convention que toutes les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis ; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par lesquelles les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention le législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel de la résision d'une convention plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers élus légalement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le Journal officiel du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de poste français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à la destination des pays et dépendances mentionnés :

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays extra-Europe de l'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Algérie et Algérie, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie), Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kiakta, Pékin, Tien-Tsin et Ning-Po (voie de Sibérie) ;

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Brésil, République Argentines, Japon, Chine (voie de Marseille ou de Brindisi) ; Perse (voie du golfe Persique) ; colonies et établissements français, danois, espagnols, néerlandais et portugais ; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie, Ceylan, Aden et les établissements du golfe Persique) ; Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) ; de Zanzibar (République), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar ; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité ; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies payeront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération précède.

Le décret est également exécutoire à partir du 1er mai prochain.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée Louisianais.

Le rapport ci-dessous a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et contient le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi notre jeunesse le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre ; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On récitera, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe au devoir qui sera reproduite sur une carte fermée cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les manuscrits qui ne seront pas distingués seront détruits, et les manuscrits dignes d'mention ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CAHERDER,
MERCIER, S. MARTIN, D. M. F.,
FELIX LIMET, ALFRED MERCIER,
RAOUL JUSSONVILLE.

GUIDE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et la neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et les Fortifications.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième, le onzième et le douzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Algier et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir :

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres dépendant de la partie supérieure de la ville par les puisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans les canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMIN DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Railroad Co.
Illinois Central Railroad Co.

Ligne de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement dans la rue Tritou-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au dépôt de Fret qui est situé dans Place Fret street, près du Mississipi, et à Péanoue à grains (Grain Elevator)

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue de Bienville, près de la Levée. La gare des marchandises ou Dépôt de Fret est situé sur la Levée, entre les rues Girod et Julia.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est situés à la Nouvelle-Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateaux à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, d'où le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Bienville.

Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Algier (rive droite) à Morgan City, qui est situé à 70 milles environ de la Nouvelle-Orléans. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad.

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville ; sa longueur est de 80 milles. C'est un trongon du futur chemin supérieure de la ville par les ruisseaux et

L.S.L.
UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 10 SEPT. 1878

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT :
$30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 10 SEPT. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, est à	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
800 Lots de	20,	16,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Prix d'approximation de $500 chacun pour les neuf numéros suivant le numéro gagnant le lot de $30,000	4,500
9	Prix d'approximation de $300 chacun pour les neuf numéros suivant le numéro gagnant le lot de $10,000	2,700
9	Prix d'approximation de $200 chacun pour les neuf numéros suivant le numéro gagnant le lot de $5,000	1,800
1,857	Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Adresser au Look Box 692
Nouvelle-Orléans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, par des traites sur Chicago.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage du
10 SEPT. 1878.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toute les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et données, invariablement, accompagnent les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse enclose un timbre.

Université de l'Etat de la Louisiane
—ET—
Collége Scientifique et Mécanique
BATON-ROUGE, Louisiane.
ORGANISATION MILITAIRE.

LA DIX NEUVIÈME session commencera le 8 octobre prochain et finira le 4 juillet 1879.

DÉPENSES.

Pensions d'un an, payable moitié-Janvier, logement et soins de domestiques, $11 ; blanchissage et raccommodage, $2 ; combustibles et éclairage, 50 cts ; manuel 50 cts ; soins de médecin, $1 ; total $15, payable les neuf mois de session, $135, ou payables mensuellement d'avance dans cette proportion (chaque mois fait une partie de la pension.

Les dépenses d'habillements par semaine sont évaluées ainsi qu'il suit : uniforme, vêtements et chaussures, $50 ; livres et fournitures, $10 ; médicaments, $2 ; casuel et accidents, $3 ; total, $65, payables $40 à l'entrée au collége et $25 le 1er février. La balance non déposée est remboursée.

Dépenses totales, 8 mois et demi, par session de neuf mois, $300.

Les élèves peuvent entrer au collége en un sessions à quelque moment que ce soit pendant la session. Ils n'auront à payer qu'à partir de la date de leur entrée et pour le temps qu'ils auront passé dans le cours.

Ils peuvent prendre pension à Baton-Rouge au prix demandé par l'Université.

Ils auront la jouissance de la Bibliothèque et du cabinet de physique sont gratuits.

Exercices militaires.—Ces exercices sont gratuits pour tous les élèves pourront être admis à l'Université ou dans la ville de Baton Rouge.

Ceux qui démeurent à l'Université sont la plupart du jour soumis à la discipline militaire.

Les élèves qui prennent pension et logent à Baton Rouge, ne sont soumis à la discipline militaire que quand ils sont à l'Université.

Instruction religieuse.—On reçoit à l'Université l'instruction catholique ou protestante. Les élèves doivent suivre les cérémonies religieuses dans les églises de Baton Rouge que leurs parents auront désignées.

Pour de plus amples renseignements s'adresser

D. F. BOYD Président.

16 juil—3m

BUREAU DE PRÊTS.
OTTO SCHWANER,
17.....RUE BARONNE.....17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jun—1an

J. L. BALTZ,
No 81 de la rue de la Douane.
NOUVELLE-ORLEANS,
Propriétaire du
Pavillon des Citoyens de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, où l'on trouvera constamment aux prix de la ville.
26 mai—6m

Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue ce jourd'hui, le bureau de direction suivant a été élu pour servir l'année courante :

JNO. WILSON,	M. MEILINGER.
E. FRAGNT.	A. WALZ.
E. POPOVICH.	F. AUFMKOLK.
E. SALOY	W. T. REGAN.
M. ARASCAL.	H. SCHRODER.
D. HUGHES.	J. RAMBOLA.
A. B. FINLAY.	A. HABER.
THEO. L. SUGG.	S. M. MILLER.
F. JAUFROID.	GEO. ELLIS.
F. SANCHO.	J. H. MENGE.
P. THORMAEHLEN.	M. LEVY.
P. E. SARRAZIN.	A. XIQUES.
	M. SCHIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Fragnt a été président, M. John Wilson, vice-président, et P. M. Schneidau, secrétaire.

P. M. SCHNEIDAU.
Secrétaire.
20 juil—1m

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 10 RUE CARONDELET.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1878 :

Sur risques de feu	$46,624 44	
Sur risques de rivières	6,776 07	
Sur risques de mer	6,975 24	$60,375 75
Moins—Primes non acquises	$15,845 67	
Moins—Primes rem-boursées	1,640 98	$17,486 60
Montant net des primes reçues		$42,888 98
Plus—Primes non-expirées de 1877		10,090 24
		$52,979 22

Pertes, etc., payées dans la même période :

Sur risques de feu	$3,041 10	
Sur risques de rivières	1,136 87	
Sur risques de mer	5,609 25	
Réduction (rebate)	7,817 17	
Remboursements	2,914 19	
Taxes	2,177 26	
Loyer	1,200 00	
Appointements et allocances	269 00	
Dépenses diverses et contingentes	1,262 05	
Dépenses, etc., moins intérêts	2,651 82	$30,948 91
Bénéfice net		$22,030 33

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Primes en voie de recouvrement	$ 9,594 56
Billets de banque et autres actions	58,026 65
Propriétés fonctionnes	18,127 00
Prêts garantis	9,216 01
Prêts sur hypothèque	11,743 91
Billets à recevoir	3,212
Meubles et installations de bureau	2,186 45
Fin comptes	18,566 81
Total de l'actif	$132,473 01

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 juillet 1878.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un Dividende de Dix pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE, et de payer un Dividende Extra de Vingt pour cent, à TOUS les assurés sur leurs primes participantes en plus des 15 0/0 déjà reçus par eux, à partir du 1 août 1878.

P. M. SCHNEIDAU,
Secrétaire.
14 juillet—1m

Université de la Virginie.

LA session commence le PREMIER OCTOBRE et dure neuf mois. L'institution est organisée sur la base du système électif, l'étudiant ayant lui-même le choix de ses études et pouvant suivre les cours du Département Académique des Ecoles de Droit, de Médecine, du Génie Civil et d'Agriculture. Pour la circulaire s'adresser au Secrétaire de la Faculté, P. O. University of Virginia.

JAMES H. HARRISON, M. D.,
Chairman de la Faculté.
28 juillet—6m—Mardi, J. D.

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OTT

A. BONNET & CIE.,
65.....RUE ROYALE.....65

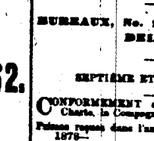

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises de modes, qu'ils offrent à des conditions de faveur exceptionnelles. Ils n'ont rien négligé pour avoir les dernières nouveautés de la saison. Leurs prix sont modérés.

Les commandes et des réparations de tous genres, sont également exécutées avec soin.

MM. Frantz, Ogden et Krehbiel sont les chefs d'ateliers. Ils ont tous ouvriers de premier ordre, bien connus de notre clientèle.

On remettera gratuitement de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

16 juil—3m

BUREAU DE PRÊTS.
OTTO SCHWANER,
17.....RUE BARONNE.....17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.
20 jun—1an

J. L. BALTZ,
No 81 de la rue de la Douane.
NOUVELLE-ORLEANS,
Propriétaire du
Pavillon des Citoyens de Fer,
A l'extrémité du chemin de fer de la ville, où l'on trouvera constamment aux prix de la ville.
26 mai—6m

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 10 RUE CARONDELET.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1878 :

Sur risques de feu	$46,624 44	
Sur risques de rivières	6,776 07	
Sur risques de mer	6,975 24	$60,375 75
Moins—Primes non acquises	$15,845 67	
Moins—Primes rem-boursées	1,640 98	$17,486 60
Montant net des primes reçues		$42,888 98
Plus—Primes non-expirées de 1877		10,090 24
		$52,979 22

Pertes, etc., payées dans la même période :

Sur risques de feu	$3,041 10	
Sur risques de rivières	1,136 87	
Sur risques de mer	5,609 25	
Réduction (rebate)	7,817 17	
Remboursements	2,914 19	
Taxes	2,177 26	
Loyer	1,200 00	
Appointements et allocances	269 00	
Dépenses diverses et contingentes	1,262 05	
Dépenses, etc., moins intérêts	2,651 82	$30,948 91
Bénéfice net		$22,030 33

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Primes en voie de recouvrement	$ 9,594 56
Billets de banque et autres actions	58,026 65
Propriétés fonctionnes	18,127 00
Prêts garantis	9,216 01
Prêts sur hypothèque	11,743 91
Billets à recevoir	3,212
Meubles et installations de bureau	2,186 45
Fin comptes	18,566 81
Total de l'actif	$132,473 01

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13 juillet 1878.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un Dividende de Dix pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE, et de payer un Dividende Extra de Vingt pour cent, à TOUS les assurés sur leurs primes participantes en plus des 15 0/0 déjà reçus par eux, à partir du 1 août 1878.

P. M. SCHNEIDAU,
Secrétaire.
14 juillet—1m

Université de la Virginie.

LA session commence le PREMIER OCTOBRE et dure neuf mois. L'institution est organisée sur la base du système électif, l'étudiant ayant lui-même le choix de ses études et pouvant suivre les cours du Département Académique des Ecoles de Droit, de Médecine, du Génie Civil et d'Agriculture. Pour la circulaire s'adresser au Secrétaire de la Faculté, P. O. University of Virginia.

JAMES H. HARRISON, M. D.,
Chairman de la Faculté.
28 juillet—6m—Mardi, J. D.

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OTT

A. BONNET & CIE.,
65.....RUE ROYALE.....65

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises de modes, qu'ils offrent à des conditions de faveur exceptionnelles. Ils n'ont rien négligé pour avoir les dernières nouveautés de la saison. Leurs prix sont modérés.

Les commandes et des réparations de tous genres, sont également exécutées avec soin.

MM. Frantz, Ogden et Krehbiel sont les chefs d'ateliers. Ils ont tous ouvriers de premier ordre, bien connus de notre clientèle.

On remettera gratuitement de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

16 juil—3m

F. Gonthier.
MARCHAND—TAILLEUR
—ET—
Importateur de Draps français, de Cassimères, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers de No 12 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Common, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient d'ouvrir un assortiment d'étoffes des plus variés et des plus variées, et prête de la transformation pour annoncer que tous les vêtements qui sortiront de ses ateliers seront offerts à des prix d'une modicité étonnante à la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui auront bien l'honneur de leur confiance.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3,50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 la paire.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de première classe, aux prix plus réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de rechange faites pour danseuses, jouent sans et ne blessent pas les pieds. Attention à tout ouvrier sont consciencieusement exécutés.

16 juin—3m (—en Vac)

BOIS! BOIS
Bois toutes sortes.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA RIVER DE HONEY ISLAND, "F. P. Fraser" et "Jno. Wilson" Bois de toutes sortes, en gros et en détail.

CHANTIERS DU BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS de CHARBON, No 373 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin, en face du Lock No 1090. Chantier de Charbon et de bois Marais, au Vieux Bassin.

Bureau et Dépôt de Bois de toutes les parties de la ville, No 56 de la rue des Magasins.

Bureau de bois dans toutes les parties de la ville.

Prix de chêne (le meilleur) par corde..... $5 00
Prix de frêne, do do 4 00
Prix de frêne mêlée, do do 3 00
Prix de bois mêlé, do do 2 50

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

Bureau de vente de HART,
Au Bureau de la Compagnie,
No 56 rue des Magasins.
EUGÈNE J. MARTIN,
Gérant.

PHILIP WERLEIN,
No. 135, RUE DU CANAL.
Le plus grand magasin de France et de l'Amérique dans le [illegible]
200 PIANOS ET ORGUES

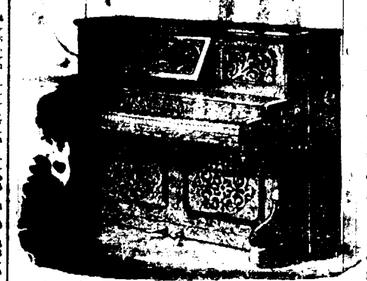

Continuent les célèbres
Pianos Chickering
qui sont aussi connus.
Aussi les excellents
Pianos Mathushek, Hardman & Male, droits et carrés.
Aussi les
ORGUES renommés
d'ESTEY & MASON & HAMLIN,

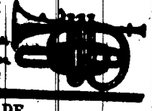

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui soient jamais été offertes.
PIANOS NEUFS pour $200 et au dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $125 et au dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au dessus.
Réparation, accord, louer et échange de pianos, aux conditions les plus favorables.
Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,
Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,
QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000

NOS STEINWAY "DOUBLE VERTICAL" qui excellent tous les autres, pour la richesse de la voix et la perfection de la mécanique. Les MAIRES ET PINNER, —qui seront offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix de la concurrence.
LES ORGUES des célèbres maisons [illegible] importés directement de la manufacture et vendus à des prix réduits.
Louis Grunewald
Nos 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Du Quesnay Aîné. Assortiment de Parfumerie, 56 rue du Chartres et 57 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,
80.....RUE DE CHARTRES.....80
NOUVELLE-ORLÉANS
A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.

LE personnel de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie et formulée MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS ANGLAIS et AMÉRICAINS, chimiques DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui a un médicament, pommade dans la pharmacie. M. Carrouché rappelle particulièrement de Paris pour ses extraits. Le même solliciter des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec célérité. Dépôt du fameux remède contre la goutte et le rhumatisme de Ducongé.
Agence pour la vente de Wilson's Dysentery Remedy. 1er sept.—1 an.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL.—AOUT 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. Les cas d'décès ou d'absence, leurs amis en connaissances sont priés d'en donner avis.

|